



Ville de BRESLES
CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 27 juin 2018

Compte-rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et fait l'appel des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Absent (e) s représenté (e) s :

Madame Josette FABUREL pouvoir à Monsieur Dominique CORDIER
Monsieur Michel MAGNIER pouvoir à Monsieur Christophe CRUCET
Monsieur Bertrand MUNIO pouvoir à Monsieur André DUTHOIT
Madame Emilie TRAEN pouvoir à Madame Anne FUMERY
Madame Aurélie MACAIRE pouvoir à Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON

Absents excusés :

Monsieur Lionel CHISS
Monsieur Franck VANDEWALLE

Absents non excusés :

Madame Anne-Françoise CAYER

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 23 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- Décision 2018/ 6 : Contrat de renouvellement du Gaz avec la société ENGIE pour le bâtiment municipal de l'Hôtel de Ville
- Décision 2018/ 7 : Contrat de renouvellement du Gaz avec la société ENGIE pour le bâtiment municipal de la Salle Robert GOURDAIN
- Décision 2018/ 8 : Contrat de renouvellement du Gaz avec la société ENGIE pour le bâtiment municipal de l'école élémentaire Jean Racine
- Décision 2018/ 9 : Contrat de renouvellement du Gaz avec la société ENGIE pour le bâtiment municipal des Ateliers Municipaux
- Décision 2018/10 : Contrat d'entretien des feux tricolores de la Ville de Bresles
- Décision 2018/11 : Contrat informatique Services Techniques

FINANCES – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS 2017

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à adopter les comptes administratifs 2017 de la Ville, ainsi que les comptes de gestion, émis par le Trésorier, exactement identiques, tels que présentés ci-dessous :

- **Budget Principal**

Pour ce faire, sous la présidence du doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le compte administratif du budget communal 2017 qui s'établit de la manière suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 3 706 611,18 €

Recettes : 4 188 285,11 €

Excédent de clôture : 481 673,93 €

Investissement :

Dépenses : 1 932 017,28 €

Recettes : 2 175 142,50 €

Excédent investissement : 243 125,22 euros

RESULTAT FINAL – Excédent global : 724 799,15 €

- **Budget Service Eau Potable**

Pour ce faire, sous la présidence du doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le compte administratif du budget Service Eau Potable 2017 qui s'établit de la manière suivante :

Exploitation :

Dépenses : 28 691 euros

Recette : 78 568,77 euros

Excédent d'exploitation : 49 877,77 euros

Investissement :

Dépenses : 1 947,26 euros

Recette : 321 698,92 euros

Excédent d'investissement : 319 751,66 euros

Excédent global : 369 629,43 euros

- **Budget Assainissement**

Pour ce faire, sous la présidence du doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le compte administratif du budget Assainissement 2017 qui s'établit de la manière suivante :

Exploitation :

Dépenses : 141 804,22 €

Recettes : 231 958,25 €

Excédent de clôture : 90 154,03 €

Investissement :

Dépenses : 219 942,08€

Recettes : 652 615,04€

Excédent de clôture : 432 672,96 €

Excédent Global : 522 826,99 €

- Budget Salle Polyvalent Robert GOURDAIN

Pour ce faire, sous la présidence du doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le compte administratif du budget de la Salle Robert GOURDAIN 2017 qui s'établit de la manière suivante :

Fonctionnement :

Dépense : 118 389,98 euros

Recette : 151 055,34 euros

Excédent de fonctionnement : 32 665,36 euros

Investissement :

Dépense : 37 630,01 euros

Recette : 4 964,65 euros

Déficit d'investissement : 32 665,36 euros

Excédent global : 0

Le Conseil Municipal, sous la présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur Daniel LAURENT, après en avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion pour l'année 2017 de la Ville de Bresles.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour la confiance qui lui est accordée à l'occasion de la présentation des comptes administratifs 2017 de la commune.

Monsieur Patrick CHOQUET se félicite de voir la Ville être bien gérée.

Nota : Lors des votes des comptes administratifs, Monsieur le Maire en tant qu'ordonnateur quitte la salle. Il est remplacé par le doyen d'âge de l'assemblée.

FINANCES : DISSOLUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT ET OPERATIONS COMPTABLES AFFERENTES APRES LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS (CAB)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le transfert de la compétence assainissement au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) au 1^{er} janvier 2018.

Ce transfert de compétence implique la dissolution du budget assainissement de la Ville ainsi que la réalisation des opérations comptables présentées ci-dessous.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante :

- D'approuver la dissolution du budget assainissement de la Ville.
- D'effectuer les opérations comptables nécessaires à cette dissolution.
- De l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

Ainsi, Monsieur le Maire précise qu'il convient de réintégrer au budget Principal les résultats suivants :

	Exercice 2017	Résultats cumulés
Investissement	32 725,27	432 672,96
Fonctionnement	90 154,03	90 154,03
Total	122 879,30	522 826,99

Avec impact à la baisse ICNE (intérêt couru non échu) pour 18 088,93 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'il convient de prévoir les crédits nécessaires au reversement ou à la compensation du déficit :

Investissement		
	Dépenses	Recettes
001		432 672,96
1068	432 672,96	
BILAN		
Suréquilibre autorisé :	0,00	

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes

002		90 154,03
678	90 154,03	
BILAN		
Suréquilibre autorisé :		0,00

Monsieur Patrick CHOQUET s'interroge sur la réaction de la CAB si les excédents avaient été des déficits.

Monsieur le Maire répond que la Ville travaille en partenariat avec la CAB et qu'un programme de travaux, en matière d'assainissement, est en cours de préparation après l'étude réalisée au cours des derniers mois.

Monsieur Patrick CHOQUET constate que les excédents obtenus sont le fruit d'une bonne gestion.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande si d'autres villes de l'Ex-CCRB sont également excédentaires.

Monsieur le Maire répond qu'il ne possède pas d'informations précises à ce sujet et qu'il se concentre avant toute chose sur la commune de Bresles.

Madame Anne FUMERY précise qu'il faudra définir des priorités quant aux travaux à réaliser sur les réseaux d'assainissement du territoire communautaire.

Monsieur le Maire ajoute que le montant des travaux pour la Ville de Bresles en ce domaine est estimé à près de 5 millions d'euros. L'étude d'assainissement réalisée permettra de fixer les zones prioritaires.

Monsieur Patrick CHOQUET explique qu'il s'agit de mutualiser les moyens et les compétences pour faire mieux.

Monsieur le Maire conclut ce débat en rappelant qu'il est important de pouvoir être présent lors des commissions de travail de la CAB pour défendre les intérêts de la Ville, ce qu'il fait avec Madame Anne FUMERY et Monsieur André DUTHOIT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir délibéré,

APPROUVE la dissolution du budget assainissement de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires à cette dissolution.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

FINANCES - TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET D'EMBELLEMENT DES PLACES DU CENTRE BOURG

COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS (CAB) : EXTENSION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES AVEC LA CREATION DE BRANCHEMENTS

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que, lors de la séance du conseil communautaire du 20 mars 2018, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) a approuvée le programme d'investissement en matière d'eaux pluviales urbaines pour l'année 2018.

Les études et travaux liés à ce programme sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. par les communes, pour lesquelles les opérations sont retenues.

Dans le cadre de ce programme, une opération a été retenue sur la commune de Bresles, dont la maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le détail de cette opération est repris dans le tableau ci-après :

Libellé de l'opération	Montant des travaux € TTC	Montant à la charge de la CAB €	Montant à la charge de la commune €
Extension du réseau d'eaux pluviales avec création de branchement – Requalification des places publiques	231 060,00	134 785,00	96 275,00

Monsieur le Maire précise que le coût estimatif global de ces travaux d'assainissement pluvial s'élève à 231 060,00 € TTC.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement et le lancement de cette opération d'assainissement pluvial

- D'inscrire au budget communal 2018, la somme de 96 275,00 € au titre du fonds de concours d'investissement pluvial de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- De procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,
APPROUVE les propositions ci-dessus.

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2018

PROJET

BUDGET PRINCIPAL

DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 /2018

SECTION D' INVESTISSEMENT DEPENSES :

2041512-427.824	Participation pour les travaux d' aménagement du centre ville-Extension et création du réseau d'eau pluviales/CAB	100 000.00 €
2138-424.01	Autres constructions :Réfection d'un mûr rue E.Seignier (Centre Seignier)	10 000.00 €
21538-434.420	Raccordement du gaz (stade et dojo)	9 000.00 €
2051-397.020	Logiciels (Périscolaire+Ecole La Venue)	400.00 €
2183-431.01	Matériels informatique (Périscolaire +Ecole La Venue)	2 000.00 €
21318-412.01	Alarme intrusion du stade	1 500.00 €
2184-297.01	Mobilier (Mairie)	1 000.00 €
	CUMUL :	123 900.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES :

1323-427.824	Subvention du Conseil Départemental pour l' aménagement des places (secteur 2, carrefour principal)	87 650.00 €
1322-417.212	Subvention de la DRAC (Région)/ Groupe scolaire/Médiathèque	200 000.00 €
1641-020	Emprunts	- 163 750.00 €
	CUMUL :	123 900.00 €

DISSOLUTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

RAPPEL DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 :

Investissement :	Excédent :	432 672.96 €
Fonctionnement :	Excédent :	90 154.03 €
	Excédent Global :	522 826.99 €

Prévoir sur le Budget Principal les crédits nécessaires pour le reversement des excédents auprès de la CAB.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

001-01 - Excédent d' Investissement	432 672.96 €
1068-01 - Excédent de fonctionnement capitalisés	432 672.96 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

002-01 - Résultat de fonctionnement reporté	90 154.03 €
678-01 - Autres charges exceptionnelles	90 154.03 €

Et décide de verser la totalité des excédents à la CAB.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,
APPROUVE ce projet de décision modificative.

URBANISME : TAXE D'AMENAGEMENT – PART COMMUNAL (REVISION)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors des séances des 8 octobre 2014 et 3 février 2016, la Ville s'est prononcée pour fixer à un taux majoré de 20%, la part communal de la taxe d'aménagement, sur certains secteurs de la commune afin de tenir compte du contexte et des sujétions particulières du moment.

A cet effet, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de revoir ces deux délibérations afin de prendre en compte :

- Les projets de création de lotissements envisagés par la Ville
- Les projets de développements économiques de la CAB

Et, ainsi, éviter par un taux trop élevé, une distorsion de concurrence avec les territoires voisins de la Ville de Bresles.

Pour ce faire, Monsieur le Maire, après avis unanime, des membres des commissions Finances et Urbanisme, propose de voter un taux :

- De 5% pour les zones en secteur 1 et 2 Auh (Secteur constructible) ainsi que UB (Le long de la rue de la Libération)
- De 10% pour les zones en secteur 1Aue (Secteur économique)

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement remplace l'ex-Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) définie par la loi Urbanisme et Habitat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,
APPROUVE cette proposition.

URBANISME : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Monsieur André DUTHOIT, Maire-Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées ou de la commune si le PLU est communal.

C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial.

Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.

Après avoir présenté les grands axes de réflexions du PADD:

- Préservation du Patrimoine et du Cadre de Vie

Veiller au caractère typique du bourg

Pérenniser et développer les équipements publics

Protéger les espaces naturels remarquables et les continuités écologiques

Préserver la ressource en eau

Valoriser les entrées de commune par un traitement paysager soigné

Prendre en compte les déplacements et les réseaux

- Rechercher une dynamique démographique par un développement urbain raisonné et en rapport avec les services existants

Harmoniser le développement de Bresles dans sa trame historique et protéger le patrimoine architectural et paysager

- Pérenniser et développer les activités économiques

Favoriser le développement et le maintien des entreprises et activités de proximité

Pérenniser les exploitations agricoles

Développer l'activité en lien avec le tourisme

Développer la zone commerciale située à l'ouest (Côté Intermarché)

Pérenniser les activités industrielles, artisanales et tertiaires

Pérenniser les commerces de proximité

Un débat sans vote a lieu au sein de l'assemblée délibérante.

Monsieur Patrick CHOQUET estime qu'un PADD appelle une réunion de travail approfondi.

Monsieur André DUTHOIT répond que les réunions relatives à la révision du PLU visent à la réalisation de cet objectif.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande quelles sont les nouveautés liées à ce projet de PADD.

Quels sont les points clefs de ce PADD par rapport à l'ancien PADD adoptés il y a 5 ans ?

Monsieur le Maire répond que le patrimoine est davantage pris en compte en dehors de la zone de sauvegarde à l'instar de la rue du Petit Chantilly.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que le développement durable est davantage pris en compte, tout comme les modes de déplacements doux, via la loi ALUR.

Monsieur Sébastien PULLEUX répond que le développement durable était déjà une préoccupation il y a 5 ans.

Monsieur le Maire répond que la Ville de Bresles avait anticipé la législation. Hier, cette question était facultative. Aujourd'hui, elle est devenue obligatoire.

Monsieur Sébastien PULLEUX souhaite que l'on explique davantage les points forts du nouveau PADD, notamment vis-à-vis des personnes qui ne travaillent pas sur ce dossier.

Monsieur Patrick CHOQUET s'interroge sur le rôle de l'ABF dans un PADD ?

Monsieur le Maire explique que l'objectif de la Ville est d'atteindre le seuil des 5 000 habitants sans pour autant pénaliser le monde agricole.

Pour ce faire, les « dents creuses » sont essentielles pour y parvenir.

Monsieur le Maire rappelle le rôle de l'architecte des Bâtiments de France en sa qualité de serviteur de l'État.

Par ailleurs, il rappelle l'importance d'une bonne gestion de l'espace afin de préserver les terres agricoles. Ainsi, la réduction des voies de circulation est un facteur de réduction de la vitesse des automobilistes et par conséquent, favorise la sécurité routière.

Pour conclure, Monsieur le Maire rappelle que l'objet du PADD est d'organiser la gestion de l'espace de la Ville sur les 10 à 15 prochaines années.

Aujourd'hui, il s'agit, de son point de vue, de limiter les extensions urbaines, de sécuriser les voies de circulation et de préserver le Patrimoine Bâti.

Les prochaines échéances auront pour objet d'adopter un nouveau PLU au cours de l'année 2019.

Madame Anne FUMERY rappelle la nécessité de définir une véritable politique en matière d'urbanisme et que cela relève de la responsabilité de l'équipe en place.

Monsieur le Maire précise que c'est le sens de son action.

En ce qui concerne le commerce en centre-bourg, le but de la municipalité est de favoriser l'initiative privée. Monsieur le Maire précise qu'il ne peut ouvrir un restaurant ou un commerce. Ce n'est pas le rôle de la Ville de se substituer aux commerçants.

POLE SANTE : PROJET DE CONVENTION DE RETROCESSION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE BRESLES ET LA SA HLM DU BEAUVAISIS

Dans le cadre de la réalisation du projet de Pôle Santé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le projet de convention tel que joint et de l'autoriser à signer ce projet avec la SA HLM du Beauvaisis.

L'objet de cette convention est de permettre la rétrocession à la Ville de Bresles d'une voie publique après avoir été aménagée par la SA HLM du Beauvaisis, entre la rue Roosevelt et la Place du Linciau.

Monsieur le Maire précise que cette rétrocession se réalisera à l'euro symbolique.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention avec la SA HLM du Beauvaisis.

A cette occasion, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de Pôle Santé à travers plusieurs diapositives.

Monsieur Patrick CHOQUET demande le nombre de logement envisagé.

Monsieur le Maire répond qu'une vingtaine de logements seront programmés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition de convention avec la SA HLM du Beauvaisis.

PATRIMOINE / CULTURE :

PARTENARIAT : CONVENTION D'ETUDE HISTORIQUE ET PAYSAGERE ENTRE LA VILLE DE BRESLES ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTE DE VERSAILLES

SUBVENTIONS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR CO - FINANCER CETTE ETUDE HISTORIQUE ET PAYSAGERE ENTRE LA VILLE DE BRESLES ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTE DE VERSAILLES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de conventionner avec l'Ecole Supérieure d'Architecture de Versailles pour réaliser une étude historique et paysagère des jardins de l'ancienne résidence épiscopale de Bresles.

Cette étude sera réalisée par des étudiants en Master Jardins historiques, Patrimoine et paysage de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles.

L'objet de cette étude est de mieux connaître ces jardins et de pouvoir en assurer la mise en valeur.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour l'autoriser à signer le projet de convention.

Madame Anne FUMERY précise que lors des travaux des Places et de la réalisation des panneaux d'information touristique devant le Château et l'Eglise, la Ville a redécouvert que les anciens jardins de l'évêché étaient pré-inscrits à l'inventaire du Patrimoine et pouvaient obtenir le label de « jardins remarquables ».

Pour ce faire, la DRAC et l'Association des Jardins de Picardie ont permis à la Ville, à travers Messieurs Michel MAGNIER et Patrick CHOQUET, de vérifier la valeur historique de ces jardins à la française où Catherine de Médicis s'est promenée.

C'est pourquoi, si le conseil municipal est favorable, une étude conduite par des étudiants de l'école d'architecture de Versailles, sur une année, pourrait approfondir ces premières recherches et ainsi en assurer une meilleure valorisation.

Madame Anne FUMERY précise qu'il ne s'agit pas de recréer les anciens jardins de l'évêché. Il s'agit davantage d'en faire la promotion touristique à travers une exposition ou par d'autres outils.

Madame Anne FUMERY précise également que cette étude est estimée à 12 000 euros et que la DRAC s'est engagée à la financer à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire explique qu'il est intéressant de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

Madame Régine GILLAIN s'interroge sur le choix de l'école d'Architecture de Versailles pour la Région des Hauts-de-France, du périmètre de l'étude arrêté et de ses objectifs.

Madame Régine GILLAIN s'interroge également sur la politique d'aide et de subvention de la DRAC.

Enfin, Madame Régine GILLAIN aurait aimé pouvoir être associée à cette démarche au titre de sa commission.

C'est pourquoi, Madame Régine GILLAIN estime que cette subvention serait plus utile pour d'autres projets.

Madame Anne FUMERY répond que la DRAC est une administration de l'Etat et qu'il est indispensable de saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent à nous.

Si la Ville de Bresles refuse de saisir ces opportunités d'autres le feront pour faire ce type d'étude dont le coût serait bien supérieur par un bureau d'étude privé.

Madame Anne FUMERY estime que la Ville de Bresles a déjà raté de nombreuses opportunités et qu'il serait regrettable de poursuivre dans cette lignée.

Madame Anne FUMERY précise qu'elle aurait apprécié voir l'alcôve de l'évêque être rénové et que malheureusement les financements sont actuellement ciblés sur les jardins.

Par conséquent, Madame Anne FUMERY estime qu'il est nécessaire de « prendre le train en marche » et que, dans l'hypothèse où Madame Régine GILLAIN devienne, dans les années futures, adjointe au Maire en charge de ces questions, cela risque d'être trop tard.

En ce qui concerne la réhabilitation des églises, elle rappelle que le Département de l'Oise pallie les défections de l'Etat via le dispositif « Sauvons nos clochers ».

Madame Anne FUMERY regrette d'apprendre de la part de Madame Régine GILLAIN qu'elle dispose de documents et explique qu'elle reste la bienvenue pour participer à cette étude. Elle espère une participation plus naturelle et de plus d'initiatives de la part de ceux qui possèdent des documents pour l'intérêt de la Ville et de ses habitants.

Monsieur le Maire ajoute que l'on ne peut mélanger tous les dossiers. Les jardins ne sont pas l'Eglise.

L'Eglise se fera, tout comme le pigeonier; il faut saisir les opportunités du moment pour avancer.

En ce qui concerne le choix de l'école, il s'agit d'une proposition de la DRAC et la Ville s'en est remise aux choix des experts. La problématique régionale est annexe.

Monsieur Patrick CHOQUET n'apprécie pas les sous-entendus prononcés par Madame Régine GILLAIN. Il demande des clarifications de sa part.

Madame Régine GILLAIN répond qu'il lui semble que ce projet est sympathique et intéressant mais que c'est trop tôt, que les priorités sont ailleurs en matière de patrimoine et qu'elle s'abstiendra.

Monsieur le Maire rappelle le travail en cours par l'association Clin d'œil et lance un appel à celles et ceux qui ont des documents à mettre à la disposition de la Ville pour mieux connaître son histoire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE à la majorité (Abstention de Madame Régine GILLAIN) cette proposition de convention avec l'école d'Architecture de Versailles et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC pour la financer à hauteur de 50%.

RESSOURCES HUMAINES : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante d'actualiser le tableau des effectifs de la commune.

Cette actualisation a pour objet de prendre acte des :

- Départs en retraite
- Démissions
- Demandes de temps partiel
- Demandes de mise à disposition pour convenances personnelles
- Demandes de congé parental
- Mutations
- Evolutions et organisations des services

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ces changements et de modifier le tableau des effectifs de la Ville en conséquence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,
APPROUVE le tableau des effectifs tel que proposé.

RESSOURCES HUMAINES : MEDIATHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'OUVERTURE D'UN POSTE D'ENCADREMENT

Madame Anne FUMERY rappelle le projet de création d'une nouvelle Médiathèque ainsi que l'obtention de diverses subventions auprès de la DRAC tant pour la création du bâtiment que pour le mobilier ou les équipements informatiques.

Dans cet état d'esprit, Madame Anne FUMERY propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la DRAC pour co-financer un troisième poste de bibliothécaire et ainsi permettre de répondre au standard actuel en matière d'encadrement pour ce type de structure.

Madame Anne FUMERY rappelle la publication du rapport ORSENNA qui préconise un accroissement des horaires d'ouverture des Médiathèques et que là encore, il y a lieu de « prendre le train en marche ».

A cette occasion, Monsieur le Maire rappelle le calendrier des travaux de la future Médiathèque. L'objectif de ce chantier est de débiter à l'été 2019 et de se terminer pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC pour l'ouverture d'un poste d'encadrement au sein du service de la Médiathèque.

RESSOURCES HUMAINES : FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE REPAS DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – INDEMNITES DE MISSION

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante que le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État.

Il s'accompagne de trois arrêtés d'application relatifs :

- aux indemnités de mission ;
- aux indemnités de stage ;
- aux indemnités kilométriques ;

Concernant les indemnités de mission, celles-ci sont encadrées par les dispositions de l'arrêté

du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé.

Dans ce cadre, « le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé à 15,25 euros par repas.

Le taux maximal du remboursement des frais d'hébergement est fixé à 60 euros» (art.1^{er} de l'arrêté).

Toutefois, l'article 7 alinéa 5 du même décret prévoit que « lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, un arrêté ministériel ou une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels prévus aux alinéas précédents, qui ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ».

Monsieur le Maire précise que ce dispositif s'applique à l'ensemble des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'appliquer la législation prévue à cet effet pour les frais de déplacements et de repas (Formation, visite médicale et autres déplacements professionnels) à l'ensemble des personnels des collectivités territoriales (Titulaires, contractuels et autres) sous réserve :

- d'une autorisation préalable du Maire
- et de la présentation des justificatifs de dépenses par les agents autorisés.

Monsieur le Maire ajoute que ces frais représentent environ 300 euros pour l'année 2016 et 67 euros en 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,
APPROUVE cette proposition.

ALSH ADOLESCENT – CREATION ET MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES DES REGLES DE FONCTIONNEMENT

Madame Christine FABUREL rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Bresles, lors de la séance du 20 décembre 2017, a mis en place un ALSH Adolescent.

Madame Christine FABUREL précise que cet ALSH Adolescent est ouvert aux jeunes entre 13 et 17 ans.

Par ailleurs, Madame Christine FABUREL rappelle que cette nouvelle structure fonctionne le lundi de 17h à 19h, le mercredi de 14h à 19h, le vendredi soir de 17h à 19h ainsi que pendant les vacances scolaires à l'exception de la période de Noël et du mois d'août.

C'est pourquoi, après six mois de fonctionnement, au regard du succès rencontré et afin de mieux répondre aux attentes des parents ainsi que des adolescents, Monsieur le Maire propose

aux membres de l'assemblée délibérante de modifier les délibérations prises lors de la création de cet ALSH Adolescent de la manière suivante :

- Ouverture de l'ALSH Adolescent aux jeunes entre 11 et 17 ans ayant la qualité collégien ou lycéen
- Ouverture du lundi au vendredi de 16h45 à 19h
- Ouverture les mercredis de 12h à 17h et de 17h à 19h

Par ailleurs, Madame Christine FABUREL propose d'adapter les délibérations :

2017/6 - 22 relative à la création d'un ALSH Adolescent

2017/6 - 24 relative à la demande de subventions auprès de la CAF tant pour les dépenses de fonctionnement que d'investissement de l'ASH Adolescent

2017/6 - 25 relative à la signature des documents utiles auprès des administrations telles que la DDC, la CAF, la CAB etc

Sur le point du critère de l'âge, à savoir 11 à 17 ans au lieu de 13 à 17 ans.

Enfin, en ce qui concerne la délibération 2017/6-23 relative à la création d'une régie de dépenses et de recettes dite mixte pour assurer le bon fonctionnement d'un ALSH Adolescent, Monsieur le Maire propose, en plus du critère d'âge, de compléter celle-ci, par la possibilité d'ouvrir le paiement des dépenses à la carte bleue.

Par conséquent, les Membres du Conseil Municipal sont invités à adopter ces modifications et à autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande si l'extension du critère d'âge ne va pas poser souci pour les encadrants.

Madame Christine FABUREL répond qu'il s'agit d'une demande des parents et que la Ville est attentive aux personnalités et à la maturité de chaque enfant et qu'en cas de besoin, ils pourront réintégrer soit l'ALSH Adolescent, soit l'ALSH Jacques BAIZE.

Madame Christine FABUREL cite le nombre d'enfant inscrit par tranche d'âge et mentionne qu'aucun enfant de 17 ans n'est aujourd'hui inscrit à l'ALSH Adolescent.

Madame Anne FUMERY explique qu'il est intéressant de ne pas séparer les collégiens par exemple.

Monsieur le Maire explique que son but est de répondre aux attentes des parents et de vérifier la faisabilité de ces demandes. Si tel est le cas, il est favorable à ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir délibéré,

APPROUVE ces propositions.

CENTRE JACQUE BAIZE

HORAIRES D'OUVERTURE ET TARIFS (ACTUALISATION RENTREE SCOLAIRE 2018/2019)

PROJET EDUCATIF (ACTUALISATION RENTREE SCOLAIRE 2018/2019)

REGLEMENT (ACTUALISATION RENTREE SCOLAIRE 2018/2019)

Madame Christine FABUREL rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à la délibération prise lors du Conseil Municipal du 24 janvier 2018, les écoles de Bresles repassent à la semaine dite « des 4 jours » à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Pour ce faire, Madame Christine FABUREL propose aux membres de l'assemblée délibérante d'adapter, en conséquence, les délibérations prises au titre:

- Des horaires d'ouverture
- Des tarifs
- Du projet éducatif
- Du règlement

de l'ALSH Jacques BAIZE afin de préparer cette rentrée dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire précise qu'aucune augmentation des tarifs n'est programmée et que ces modifications ont pour seul objet de répondre aux attentes des parents et de leurs enfants.

Madame Christine FABUREL explique également que cette organisation permet aux enfants de participer à la vie associative de Bresles et de répondre aux attentes des parents. Une attention particulière sera portée sur les retards.

Enfin, Madame Christine FABUREL propose de répondre favorablement au Plan dit « Mercredi » proposé par le gouvernement et en expose les grandes lignes en matière de financement et de taux d'encadrement.

Monsieur le Maire explique que la Ville est en avance sur ce point et qu'il y a lieu de saisir là encore cette opportunité.

Madame Rose-May CHAMBRELANT demande ce qu'il adviendra des TAP.

Madame Christine FABUREL explique que les TAP sont supprimés et qu'un travail est conduit avec les associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,
APPROUVE ces propositions.

LOGEMENT :

TARIFS LOCATION - ACTUALISATIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de préciser et d'actualiser la délibération 2017/3-14 en date du 12 avril 2017 de la manière suivante :

- ❖ Supprimer la location du logement dit « gauche » de la Cour du Château
- ❖ Préciser sur la délibération les montants
 - du logement dit « à droite » de la Cour du Château
 - des locaux de la Cour de la Mairie
- ❖ Indiquer sur la délibération que les loyers seront révisables par délibération du Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise que ces propositions n'ont aucun impact sur les loyers.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter ces clarifications.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,
APPROUVE ces propositions.

SUBVENTIONS

➤ CEREMONIE ET ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

Monsieur Bruno DUTRIAUX propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention :

A l'association « N'oublie pas 44 » pour un montant de 500 euros.

A l'association Son et Lumière Bresloises pour un montant de 400 euros.

Afin de pouvoir animer et égayer cette journée, en plus du traditionnel Feu d'artifice.

Monsieur Bruno DUTRIAUX précise que l'association Son et Lumière est une nouvelle association bresloise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,
APPROUVE ces propositions.

Monsieur le Maire précise également que la prise en charge des repas est prévu pour les participants.

➤ COLLEGE CONDORCET – REALISATION DE MAGNETS

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention aux élèves de la Classe ULIS du Collège Condorcet d'un montant de 500 euros.

Monsieur le Maire propose que la ville de Bresles signe une convention avec Créa Magnets, une mini entreprise créée par les élèves de l'Ulis au collège Condorcet et commande des magnets, fabriqués à partir de couvercles repeints, avec le logo de la ville de Bresles et la phrase : « J'aime ma Ville ».

Monsieur le Maire précise que Clémence, Jean-Marc, Guillaume, Pierre, Mathys, Keyson, Albino, Steven, Nephtaline, Cassandra, Stéphane et Jean- Baptiste ont démarré leur projet de création de mini entreprise en septembre 2017 et sont soutenus par Olivier Dassault, Vanessa Foulon (Oise Ouest Initiative), Estelle Hecquet (Coordonnatrice Entreprise Pour Apprendre), Gaëlle Kotbi (4 Kidz) et leurs assistantes de vie scolaire, Ambre et Lucie. Cette idée originale leur permet d'apprendre autrement.

Cette subvention exceptionnelle permettra de réaliser des magnets personnalisés pour la Ville de Bresles.

Monsieur le Maire précise avoir reçu en mairie les enfants de la classe ULIS et, il distribue à la salle des magnets conçus par les élèves.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,
APPROUVE ces propositions.

➤ **MANIFESTATION : COUPE DU MONDE DE FOOTBALL – DIFFUSION DE LA FINALE LE 15 JUILLET 2018**

Dans le cadre de la coupe du monde de football, Monsieur André DUTHOIT propose de diffuser la finale de cet évènement sportif le dimanche 15 juillet 2018, à la salle Robert GOURDAIN.

Pour ce faire, Monsieur André DUTHOIT expose que l'association Ciné-Rural est en capacité d'assurer cette diffusion pour un montant de 450 euros TTC.

C'est pourquoi, Monsieur André DUTHOIT demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à conventionner avec l'association Ciné-rural.

Monsieur le Maire précise que cette manifestation est offerte par la Ville.

Monsieur Sébastien PULLEUX s'interroge sur le choix de la salle Robert GOURDAIN.

Monsieur André DUTHOIT répond qu'il s'agit de répondre aux directives de la Préfecture en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

Monsieur le Maire précise que ce type de manifestation est interdite Place Jeannette à Beauvais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,
APPROUVE cette proposition.

➤ **THEATRE DE COMPIEGNE**

Soucieux d'offrir à tous un accès au Théâtre, Monsieur le Maire propose de conventionner avec le Théâtre Impérial de Compiègne, pour l'organisation de 3 représentations, à la salle Robert GOURDAIN :

Le mercredi 14 Novembre 2018 pour l'organisation d'une pièce intitulée « Cendrillon » pour un montant de 500 €.

Le Vendredi 7 décembre 2018 pour l'organisation d'une pièce intitulée « Chanter est un sport comme un autre » pour un montant de 300 €.

Le mercredi 3 avril 2019 pour l'organisation d'une pièce intitulée « Je clique donc je suis » pour un montant de 300 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à conventionner avec le Théâtre de Compiègne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,
APPROUVE ces propositions.

❖ FETE PATRONALE

Monsieur Bruno DUTRIAUX rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Fête Patronale a lieu chaque année, au mois de juin, en centre-bourg de la Ville.

Soucieux de maintenir cette tradition, Monsieur Bruno DUTRIAUX expose que la Ville a organisé plusieurs réunions de travail avec les forains pour préparer et organiser cette manifestation dans les meilleures conditions possibles et qu'elle les a informé des travaux à venir sur les places du centre-bourg.

Par ailleurs, Monsieur Bruno DUTRIAUX explique, que conformément à la législation en vigueur, la Ville a demandé aux forains leurs attestations et autres documents d'assurance, ainsi que le nombre de métiers présents, le linéaire des manèges etc sans jamais pouvoir obtenir l'ensemble des documents.

Enfin, Monsieur Bruno DUTRIAUX rappelle que dans le cadre de ses pouvoirs de police, Monsieur le Maire est responsable de l'ordre public sur le territoire de la commune et que dans le cadre des mesures et dispositifs gouvernementaux de lutte contre le terrorisme, le refus des forains de répondre aux exigences de sécurité, de salubrité et d'ordre public rend l'organisation de cette manifestation impossible à maintenir.

C'est pourquoi, Monsieur Bruno DUTRIAUX demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la question de la suppression de la fête patronale.

Madame Thérèse LIEURE demande si l'on peut modifier le lieu de cette fête.

Monsieur le Maire répond que la gestion de la fête patronale avec les forains est « infernale ».

La Ville a cherché à préparer cette fête par des réunions de travail. Les forains souhaitent décider seuls.

Monsieur le Maire explique que plusieurs courriers ont été adressés aux forains afin d'obtenir les métrés et leurs attestations d'assurance. Il constate une mauvaise foi de la part des forains et un refus de respecter les règles fixées, notamment de lieux et de dates.

Monsieur le Maire regrette cette désorganisation et déplore, par le passé, des actes de violence.

Monsieur le Maire rappelle que les arrêtés d'interdiction de stationner ne sont pas respectés et que les forains ont répondu « qu'ils faisaient ce qu'ils veulent ».

Monsieur le Maire regrette cette attitude et rappelle qu'il a fait le maximum pour faciliter la venue des forains.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à débattre.

Madame Thérèse LIEURE exprime son accord à la suppression de cette fête.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir délibéré,
APPROUVE cette proposition.

DIVERS

➤ Dispositif Alerte Citoyen

Monsieur le Maire informe l'assemblée de ce nouveau dispositif mis en place par la Ville.

« Tenez-vous informés de l'actualité de la commune avec le dispositif Alerte Citoyens ! Grâce à un système novateur, la mairie de Bresles est désormais capable de vous diffuser gratuitement des alertes SMS, en fonction de vos attentes. Alertes météorologiques, dates des manifestations, médiathèque, périscolaire... Telles sont entre autres les informations auxquelles vous pourrez avoir accès directement sur votre portable ! Pour vous inscrire, vous pouvez contacter la mairie ou vous rendre sur le site Internet suivant : <https://bresles.alertecitoyens.com/>. »

➤ Ecole : Horaires des écoles à la rentrée scolaire 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle les horaires de l'école pour la prochaine rentrée scolaire ainsi que ceux de la Médiathèque.

Suite à la possibilité offerte par le gouvernement de revenir à la semaine de 4 jours pour les écoliers de la maternelle et du primaire, la municipalité, après concertation des conseils d'écoles, a validé à l'unanimité du conseil municipal, les horaires suivants pour les écoles à compter de la rentrée de septembre 2018 :

- Ecole maternelle : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30
- Ecoles primaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h45

Ces nouveaux horaires scolaires permettent également une adaptation des horaires d'ouverture au public de la Médiathèque Madeleine ODENT.

Ainsi, à compter du 4 septembre 2018, vous pourrez y accéder le Mardi de 15h30 à 18h, le Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, le Jeudi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h, le Vendredi de 15h30 à 18h, le Samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h.

➤ DICRIM

Monsieur le Maire informe de la parution du prochain DICRIM :

Malgré tous les efforts de nos sociétés développées, le risque zéro n'existe pas. Sans céder au catastrophisme, nous devons nous préparer à l'exceptionnel. L'actualité nous fournit régulièrement des exemples à méditer : grandes tempêtes annoncées et tornades locales imprévisibles, accidents technologiques brutaux et pollutions chroniques, attentats visant à créer un climat de peur générale. Même si tous ces événements restent rares ils sont possibles et leurs conséquences peuvent être très importantes. Bresles n'est pas épargnée par les dangers potentiels. La loi confie à la commune (et en particulier au maire), dans une bonne complémentarité avec les secours (sapeurs-pompiers, SAMU, force de l'ordre) certaines missions de sauvegarde, notamment de l'alerte de la population, la mise à l'abri et l'hébergement d'urgence, la communication de crise jusqu'au retour à la normale. Pour faire face à ce type de situation, Bresles a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui fait un diagnostic complet des risques et établit des procédures de crise adaptées à un grand nombre de scénarios. Avec le prochain numéro de Bresles Infos, une synthèse du PCS appelée Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous sera distribué. Ce document devra être conservé, partagé avec vos proches et vous pourrez vous y référer en cas de problème. Enfin, des exercices seront organisés et des essais de sirène seront régulièrement réalisés pour nous assurer de son bon fonctionnement. Ces essais se dérouleront le 1^{er} jeudi de chaque mois à midi, dès le 2 août. La date de démarrage des essais sera confirmée sur le panneau électronique de la Ville ainsi que sur les sites Facebook et internet. Ne soyez pas surpris !

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire un tour de table.

Monsieur Christophe CRUCET rappelle le renouvellement de la délégation du service public (DSP) de l'eau potable et informe de la prochaine mise en place d'une commission de suivi de cette DSP.

Cette commission permettra de veiller au respect du contrat par le délégataire.

Monsieur Christophe CRUCET rappelle que la Ville a organisé une cérémonie de remise de dictionnaires et de calculatrices aux élèves de CM².

Il rappelle que la fourniture de tablettes et/ou d'ordinateurs n'a jamais eu lieu.

Madame Anne FUMERY précise que depuis 2016, le Conseil Départemental a mis fin à ce dispositif. Par contre, les collèges sont aidés par le Département.

Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif a lieu chaque année.

Madame Christine FABUREL indique qu'il y a toujours des mécontents.

Monsieur le Maire relate que la brigade de Gendarmerie était surprise de voir la Ville aider les élèves des classes de CM².

Madame Christine FABUREL rappelle que plusieurs livres sont également offerts à chaque enfant.

Madame Régine GILLAIN rappelle le concert qui a eu lieu en mai sous la Halle de Plein Vent et souligne la qualité acoustique du lieu.

Monsieur le Maire rappelle qu'il sera vigilant sur les horaires des manifestations sous la halle. Certaines associations ne font pas preuve de civisme.

Madame Christine FABUREL rappelle la participation de l'ALSH lors du marché des saveurs du mois de juin.

Monsieur Sébastien PULLEUX indique que le dispositif mis en place pour les jeunes diplômés avec mention mérite une clarification quant aux récompenses accordées.

Madame Anne FUMERY répond que cette question ne se posait pas avec la librairie et qu'il y a lieu de corriger ce point afin d'éviter des dérives.

Monsieur le Maire relate qu'un parent souhaitait acquérir un transat et d'autres des courses alimentaires ou encore du maquillage.

Madame Anne FUMERY précise que l'idée est l'achat de produits culturels et de faire travailler les établissements locaux.

Monsieur Frédéric LEONARDI signale une déformation de la chaussée au niveau de la sortie de la rue du Maréchal LECLERC.

Monsieur Christophe CRUCET répond qu'il s'agit d'une route départementale et qu'il ne peut intervenir. Les services du Conseil Département sont prévenus. Il rappelle qu'il a déjà répondu sur ce point.

Monsieur Patrick CHOQUET se félicite des liens tissés entre la Ville et la DRAC.

Monsieur Patrick CHOQUET rappelle les consignes en cas de canicule et notamment de s'hydrater

Madame Anne FUMERY rappelle, à ce sujet, qu'un registre des inscriptions des personnes vulnérables est ouvert en mairie.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire informe des remerciements reçus.

A la Ville de Bresles de :

- Association Pierrots et Colombines – Subvention 2018
- Président du Club Détente et Loisirs – Subvention 2018
- Judo Club de Bresles – Remerciements pour l'accès au stade
- Remerciement de la Directrice de l'école maternelle et de l'équipe enseignante pour l'organisation de la séance de cinéma et du goûter le 14 juin 2018
- Remerciements de l'association France Alzheimer – Subvention 2018
- Apei Beauvais – Subvention 2018

De la Ville à :

- Conseil Départemental de l'Oise

Place Centre-bourg – Secteur 2 Carrefour Principal : 87 650 euros HT

Nota : Acompte de 20% demandé à l'occasion du lancement des travaux cette semaine pour les 3 premiers secteurs

AGENDA

16h30 - Marché des saveurs avec la participation de l'ALSH

Samedi 14 juillet 2018 :

Fête Nationale

Dimanche 15 juillet 2018 :

17h00 – Retransmission de la finale de la coupe du monde de football à la salle Robert GOURDAIN

Mercredi 15 août 2018 :

Brocante annuelle du Club de Pétanque - Pot Amitié à 13h00

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus, du monde associatif, des personnels de la Ville et des corps constitués (gendarme, pompier, enseignant etc) à l'occasion de ce dernier conseil municipal avant les vacances estivales.

L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 22h12.

LEXIQUE

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

CA : Compte administratif

CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

CCRB : Communauté de communes Rurales du Beauvaisis

DICRIM : Document d'Information sur les Risques Majeurs

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DSP : Délégation de Service Public

PADD : Projet d'Aménagement et de développement durable

PLU : Plan Local d'Urbanisme

TAP : Temps d'Activité Périscolaire